

CIRCUIT international d'ESSAY – AUNAY LES BOIS -



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1° Tout licencié, y compris ceux du Club K61, doit obligatoirement se présenter au magasin ouest karting, avec sa licence, avant de pouvoir accéder à la piste.

2° Tout pilote doit :

- Etre continuellement équipé de casque, minerve, combinaison, gants et chaussures montantes.
- Son kart doit être également en accord avec le Règlement Technique National (éléments de sécurité)
- Chaque pilote doit être muni d'un extincteur et d'un « jerrycan – essence » métallique.

3° Chacun doit être attentif à respecter :

- **Les drapeaux ou les feux de signalisation et plus particulièrement celui de fin des essais.**
- Le site mis à sa disposition, toilettes, boîtier électrique, stands (aucun hydrocarbure sur le sol). **Le tapis de sol est obligatoire.**
- La vitesse réduite dans les stands.
- Le sens de circulation sur le circuit et dans les stands en toutes circonstances.
- Un comportement correct sur tout le site.

4° Pour d'évidentes raisons de sécurité,

- Il est formellement interdit de prêter son kart à un non licencié.
- Toute personne, non-licenciée, désirant essayer un kart-compétition doit :
 - Acquérir, au magasin **Ouest Karting**, une licence journée plus éventuellement un droit de piste.
 - S'équiper d'une tenue pilote complète

5° Propreté du circuit

Chacun doit, en partant, obligatoirement emmener ses déchets ; pneus, bidons, pièces d'usure, bouteilles, papier, chiffons, reste nourriture etc. ...

6° Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclue du circuit.

Gestionnaire du Circuit



Société OUEST KARTING
Gilles Galliot
Téléphone/Fax : 02 33 27 65 87
Mobile : 06 87 24 34 39
ouest.karting@orange.fr www.ouest-karting.fr

Organisations FFSA



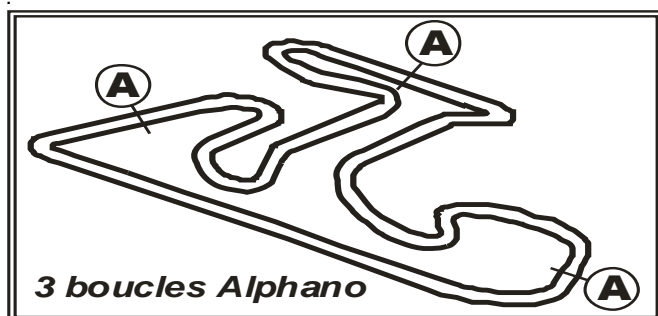
k61@club-internet.fr www.karting61.com

A.S.K. K61
Claude Gripon
Téléphone/Fax : 02 33 36 88 10
Mobile : 06 82 02 19 11

Les ECOLES de KARTING



Contacter Ouest Karting ou ASK K61



*Extrait du Règlement Sportif National
imposé par la FFSA et la Préfecture*

ARTICLE 26. COHABITATION DES CATEGORIES

*Dans le cadre d'un entraînement,
la cohabitation doit se faire comme suit :*

- Minikart (entre eux),
 - Minime - Cadet,
 - Autres catégories et Coupes de marque FFSA (il est recommandé de séparer les karts à boîte de vitesse des autres karts).
- Les Minikarts sont autorisés à rouler (sur les circuits de catégorie 1.1 ou 1.2) avec les catégories Minime et Cadet dans le cadre de l'entraînement et sous certaines conditions. Ils évolueront sous la responsabilité d'un gestionnaire de piste et d'une personne chargée de l'assistance et de la surveillance en bord de piste. Un briefing systématique sera obligatoire avant chaque session et seuls 20 karts seront autorisés à rouler ensemble, les trois catégories confondues. Les Minikarts devront apposer un « A » majuscule en rouge sur fond blanc, sur leur plaque à numéro arrière.*

DISPONIBILITÉS DU CIRCUIT



www.ouest-karting.fr

**Centre Hospitalier d'Alençon :
25 rue de Fresnay 61000 Alençon**

**SAMU....02 33 32 75 75
URGENCE MEDICALE...15
POMPIERS.....18**